



## **AVENANT N° 1**

**Marché public n°2022570**

**Objet :**

**Prestations d'assurance pour l'Eau du Grand Lyon - la Régie  
(souscription de contrat, gestion des polices et des sinistres, et  
ou prévention des risques)**

**lot n° 2 : Assurance responsabilité civile**

## ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale : Eau Publique du Grand Lyon – La Régie  
Forme juridique : Etablissement Public Industriel et Commercial  
Immatriculée au RCS de : Lyon  
Sous le numéro SIREN : 913 866 331  
Nom commercial : Eau Publique du Grand Lyon  
Adresse : BP 73137, 69212 Lyon Cedex 03  
Représenté par : son Directeur, Christophe DROZD

Agissant en qualité de pouvoir adjudicateur

## ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU MARCHE PUBLIC

**Le titulaire du contrat est un groupement momentané d'entreprises conjointes sans solidarité du mandataire**

- **Premier cotraitant, mandataire du groupement,**

Cabinet HATREL et LETELLIER  
Forme juridique Entrepreneur individuel  
Adresse 38 Boulevard Maréchal Juin 06800 Cagnes sur Mer  
Représentée par M Guillaume LETELLIER  
Agissant en qualité de Agent Général MMA

- **Second cotraitant**

La société MMA IARD  
Nom commercial et dénomination sociale MMA IARD Forme juridique SA  
Adresse 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9  
Représentée par M. Denis Gauthier  
Agissant en qualité de Responsable souscription gestion appels d'offres

## ARTICLE 3 – OBJET DU MARCHE PUBLIC

Objet du marché public : Prestations d'assurance pour l'Eau du Grand Lyon - la Régie (souscription de contrat, gestion des polices et des sinistres, et ou prévention des risques) - lot n° 2 : Assurance responsabilité civile

Date de la notification du marché : 5 décembre 2022

Durée d'exécution du marché public : Le marché est conclu pour une durée ferme d'un an, reconductible tacitement trois fois un an, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 00h00.

## ARTICLE 4 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte l'aggravation de la sinistralité intervenue courant 2023, ne résultant pas du fait de l'assuré, et de contractualiser le nouveau montant de prime, conformément à l'article 40 du CCAP du marché.

Les conditions financières relative à la franchise de base article 2-B de la fiche de tarification annexée à l'acte d'engagement sont modifiées comme suit :

Le taux de cotisation initialement fixé à  
est porté à

0.527% HT, soit 0.574 % TTC  
0.763 % HT, soit 0.832 % TTC

## ARTICLE 5 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 0h00.

## ARTICLE 5 – ACCORD DES PARTIES

Toutes les clauses du marché initial, non modifiées par les présentes restent applicables dans leur intégralité.

La signature du présent avenant vaut renonciation de la part du titulaire à toute réclamation ou indemnité dont le fait générateur serait antérieur à sa signature

Fait en un seul original

A *Cagnes* Le *6/09/2024*  
*sur ma*

Pour le titulaire<sup>1</sup>  
 M. HATREL LUDOVIC  
M. LETELLIER GUILLAUME  
Agents généraux exclusifs MMA  
N° ORIAS 20003580 20003503 www.orias.fr  
38 Boulevard Maréchal Juin  
06800 CAGNES SUR MER

Pour l'acheteur

**Christophe DROZD**  
Directeur d'Eau Publique du Grand Lyon – La  
Régie

<sup>1</sup> Signature par le mandataire dûment habilité par le cotraitant ou par les membres du groupement en l'absence de pouvoir donné au mandataire